



Guide sur la prise en charge des enfants présentant des symptômes d'état grippal dans les garderies

S. 25-28

Fiche d'information pour les parents et les
tuteurs

Gültig ab 01.9.2020

LGL

Fiche d'information pour les parents et les tuteurs

Chers parents, chers tuteurs,

avec cette fiche d'information, vous obtenez des instructions et des recommandations de mise en œuvre du guide sur la prise en charge des enfants présentant des symptômes d'état grippal. Les mesures ont été élaborées conjointement par l'Office d'État bavarois pour la sécurité alimentaire et la santé et par des pédiatres et des médecins généralistes en consultation avec le ministère bavarois de la santé et des soins et le ministère bavarois de la famille, du travail et des affaires sociales.

L'objectif est de permettre le fonctionnement régulier des crèches et de prévenir les épidémies de SRAS-CoV-2 par des mesures de précaution. À cette fin, il est nécessaire de distinguer les infections des voies respiratoires provoquées par des agents pathogènes viraux communs de celles causées par le SRAS-CoV-2.

La meilleure protection est un faible taux d'infection dans la région.

Chaque individu dans la société peut y apporter une contribution importante. Vous aussi, en tant que parents ou tuteurs. Nous partageons tous la responsabilité de veiller à ce que les enfants puissent fréquenter leurs établissements sans interruption notable, dans l'intérêt de la santé de l'enfant et de la famille.

A) Quelles sont vos responsabilités en tant que parents ou tuteurs ?

- Contribuer à un faible taux d'infection dans la région en respectant les règles d'hygiène. Évitez les événements de masse et maintenez la distance minimale nécessaire.
- Utilisez l'application Corona.
- N'amenez pas votre enfant dans un établissement de garde d'enfants si
 - votre enfant est malade et présente les symptômes suivants : fièvre supérieure à 38 degrés, diarrhée, fortes douleurs abdominales, toux ou
 - si vous ou l'enfant avez eu des contacts avec une personne testée positive au SRAS-CoV-2,
 - si vous en tant qu'adulte, présentez des symptômes de la maladie CoVID-19 (toux, fièvre, trouble du goût)
- Les responsables de l'établissement vérifient, sur la base de critères définis, s'il existe un danger et donc un motif d'exclusion de l'établissement
- En signant un formulaire remis par l'établissement, vous confirmez que vous connaissez et suivez les instructions et que votre enfant peut entrer dans l'établissement sans danger pour lui-même ou pour autrui.

B) Quel est le rôle des responsables de la garderie ?

- Les responsables des garderies sont chargés d'effectuer une sorte de contrôle d'accès. Cette mesure est nécessaire pour garantir que seuls des enfants en bonne santé fréquentent l'établissement et réduire ainsi au minimum le risque d'une épidémie. Dans le même temps, cette mesure vise à maintenir un fonctionnement régulier pour tous.
- Si l'accès est refusé, les parents recevront le formulaire « Exclusion de la prise en charge dans l'établissement public » dûment rempli. Ils leur sera recommandé de contacter leur pédiatre ou leur médecin traitant.

C) Quel est le rôle du médecin ?

- Le médecin procède à une évaluation individuelle des risques et décide si l'enfant doit se présenter au cabinet médical en fonction des symptômes et des indications.
- Le médecin décide si un prélèvement et un test de dépistage du SRAS-CoV-2 sont nécessaires.
- Le médecin décide également si un traitement symptomatique est nécessaire.
- Si nécessaire, le médecin délivrera un certificat à présenter à l'établissement.
- Celui-ci est payant. Les coûts sont à la charge des parents/tuteurs.

1. Mon enfant tousse et éternue ? Quels symptômes sont maintenant « normaux » et lesquels font penser qu'il peut s'agir du SRAS-CoV-2 ?

Il n'existe pas de réponse générale à cette question. Vous devez toujours contacter votre pédiatre ou votre médecin traitant si votre enfant présente un comportement différent de la normale et que cet état persiste pendant deux jours, par exemple. Cela signifie concrètement :

- Votre enfant a-t-il de la fièvre ? Ou une température corporelle élevée supérieure à 38 degrés ?
- Votre enfant présente-t-il des symptômes tels que la toux, le mal de gorge ou le mal d'oreilles ?
- Votre enfant a-t-il de fortes douleurs abdominales, des vomissements, de la diarrhée ou une éruption cutanée dont vous ignorez l'origine ?
- Si vous n'avez pas pu soulager les symptômes à l'aide des mesures habituelles et que son état général ne s'est pas amélioré, vous devez alors contacter un médecin.

2. Ne devrais-je pas me rendre tout de suite au cabinet médical ?

Non, il est préférable de contacter le cabinet par téléphone d'abord. Les employés discuteront en détail avec vous de la suite de la procédure. Certaines demandes de renseignements peuvent certainement être clarifiées par téléphone et éviter de longs temps d'attente inutiles au cabinet médical.

3. Quand dois-je craindre que mon enfant puisse souffrir du SRAS-CoV-2 ?

Une personne qui n'est experte ne peut pas décider s'il s'agit de symptômes de la maladie Covid-19 ou d'infections causées par d'autres agents pathogènes. Il est donc important de se poser les questions suivantes :

- Y a-t-il des raisons de craindre qu'il s'agisse d'une infection du SARS-CoV-2 ? Posez-vous la question suivante :
 - Le nombre d'infections par le CoV-2 du SRAS dans mon village/ville/comté est-il actuellement en augmentation ?
 - Ai-je été dans une zone à haut risque ces derniers jours ?
 - Ai-je eu des contacts avec une personne souffrant du SRAS-CoV-2 ?

Si la réponse à ces questions est oui, vous devriez contacter un pédiatre ou un médecin traitant. Veuillez téléphoner à l'avance pour savoir si et quand il faudra vous présenter personnellement.

4. Quand est-il médicalement judicieux de faire subir à mon enfant un test de dépistage du SRAS-CoV-2 ?

Le pédiatre, le médecin traitant ou l'autorité sanitaire décide si un test est conseillé.

5. Mon enfant présentait des signes de la maladie ce matin, comme une toux, un rhume et une très légère fièvre. Je dois aller travailler et je ne peux pas faire garder mon enfant. Puis-je amener mon enfant à l'établissement parce qu'il ne semble pas « vraiment malade » ?

Non, dans le cadre de la responsabilité générale pour la société et aussi du point de vue de la santé, vous devez agir de manière responsable. Ne mettez pas les éducateurs dans la situation délicate de devoir décider s'il faut venir chercher l'enfant. Cela ne vous aidera pas, ni vous ni l'enfant.

Les établissements ne peuvent rester ouverts que si les parents nous soutiennent également en agissant de manière responsable. Votre enfant sera à nouveau en pleine forme dans deux ou trois jours et l'établissement peut donc rester ouvert en permanence.

6. Les responsables de la garderie peuvent-ils faire des exceptions, en raison de problèmes individuels dans des cas particuliers ?

Non. Les responsables doivent se conformer aux directives des ministères. Il est compréhensible qu'il y ait des situations difficiles. Toutefois, dans l'intérêt de tous, évitez les discussions avec les responsables des établissements, car ils doivent respecter les directives. Seul le bon sens permet d'éviter les épidémies et donc la fermeture des garderies.

7. Quand sera-t-il possible de se rendre à nouveau à la crèche ?

En bonne santé générale, au moins 48 heures après la disparition des symptômes et sans fièvre. Une réadmission peut se faire sans certificat médical.